

PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE UCA-2018-434 COMPOSITION DE JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu la Loi n°2016-1088 du 8 août 2016.

Vu le Code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

ARRETE

Article 1:

L'article 1 de l'arrêté 2018-434 susmentionné est modifié comme suit : [...]

La composition du jury de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour l'obtention d'un master de l'Ecole de Droit comme suit :

Master

Mention : Droit public

Parcours: Droit et administration du secteur sanitaire et social

Membres du jury

Pierre-Jean MARESCAUX, Président du jury, MCF

Michel JAMES, PRAG Sacha LEDUC, MCF Agnès ROCHE, MCF Marie-Josée GOMBERT, Professionnel

Suppléants :

Jean-Pierre AGUER, PU
Pierre-Michel LLORCA, PU
Christian BOURGEONNIER, MCF
Philippe BERNAZ, Professionnel
Myriam VALLIN, Professionnel

Membres invités :

Jessica CARBONI, conseillère VAE (invité : avis consultatif) Nathalie FLEURY, conseillère VAE (invité : avis consultatif) Gaëlle LORIQUET, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Master

Mention : Droit public

Parcours : Carrières publiques - Option : Sécurité publique (Police)

Membres du jury

Pierre-Jean MARESCAUX, Président du jury, MCF

Michel JAMES, PRAG Claire MARLIAC, MCF Evan RASCHEL, PU Armelle CHOLLET, Professionnel

Suppléants :

Jean-Pierre AGUER, PU Pierre-Michel LLORCA, PU

Membres invités :

Jessica CARBONI, conseillère VAE (invité : avis consultatif) Nathalie FLEURY, conseillère VAE (invité : avis consultatif) Gaëlle LORIQUET, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Master

Mention: Droit public

Parcours : Carrières publiques - Option : Sécurité publique (Gendarmerie)

Membres du jury

Pierre-Jean MARESCAUX, Président du jury, MCF

Michel JAMES, PRAG Claire MARLIAC, MCF Evan RASCHEL, PU Colonel Patrice MARTINEZ, Professionnel

Suppléants :

Jean-Pierre AGUER, PU Pierre-Michel LLORCA, PU

Membres invités :

Jessica CARBONI, conseillère VAE (invité : avis consultatif) Nathalie FLEURY, conseillère VAE (invité : avis consultatif) Gaëlle LORIQUET, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Master

Mention : Droit privé Parcours : Carrières judiciaires

Membres du jury

Pierre-Jean MARESCAUX, Président du jury, MCF

Michel JAMES, PRAG Rémi OULION, PU Anne-Blandine CAIRE, PU Anne-ROBERT, Professionnel

Suppléants:

Jean-Pierre AGUER, PU Pierre-Michel LLORCA, PU

Membres invités :

Jessica CARBONI, conseillère VAE (invité : avis consultatif) Nathalie FLEURY, conseillère VAE (invité : avis consultatif) Gaëlle LORIQUET, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Article 2:

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20/11/2018

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

viataias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le 2 2 NOV. 2018

- Publié le 2 2 NOV 2018

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.